

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 17  
Conseillers présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Affiché le 4 septembre 2025

**Conseil municipal du 2 septembre 2025**

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : M. BOHR Freddy qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à Mme BAUER Carine, M. KRENCKER Julien et M. URBAN Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme ZEISSLOFF Patricia

**14. OBJET : CESSION DE PARCELLES APPARTENANT À LA COMMUNE DE BERSTETT, AU BÉNÉFICE D'ALSACE HABITAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RESIDENCE SENIORS ET PÔLE SANTÉ**

Monsieur le maire de Berstett expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des négociations pour la maîtrise de l'emprise foncière du projet de résidence séniors et pôle santé, il a été décidé la cession des parcelles suivantes à l'euro symbolique à Alsace Habitat, structure porteuse du projet :

- Section 1 parcelles n°7 d'une contenance de 1,94 ares, située sur la Commune de Berstett, située en zone UE du PLUi,
- Section 1 parcelles n° 200/30 d'une contenance de 2,60 ares et n°202/34 d'une contenance de 4,26 ares issues d'un procès-verbal d'arpentage n°589 E du 13 janvier 2025 et située en zone UE du PLUi,

Sous réserve de l'avis des domaines pour les parcelles n°7 et n°202/34,  
Vu l'avis des domaines du 29 aout 2025 concernant la parcelle n°200/30,

Ce projet s'inscrit en réponse à une estimation des besoins futurs de la population des séniors de la commune et de la communauté de communes du Kochersberg. La population des séniors augmente significativement et les fragilités risquent de se renforcer et cette offre de logements sociaux semble d'autant plus pertinente dans ce contexte.

Le projet de pôle santé attendant à la résidence séniors s'inscrit dans l'offre d'un écosystème bienveillant à l'égard des séniors leur permettant de préserver leur autonomie et leur bien-être.

Au regard du caractère d'intérêt général que revêt le projet susvisé, il est proposé au Conseil Municipal d'opérer la cession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** la cession à l'euro symbolique des parcelles sises Section 1 parcelles n°6, n° 200/30 et n° 202/34 d'une contenance totale de 8,80 ares (1,94 + 2,60 + 4,26 ares), situées sur la Commune de Berstett

Actu de réception en préfecture  
067-216700344-20250904-20250209-14-DE  
Date de télétransmission : 04/09/2025  
Date de réception préfecture : 04/09/2025

- **D'autoriser** le maire, à engager toutes les démarches nécessaires pour aboutir à cette cession et à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document utile s'y rapportant.

**APPROUVÉ À LA MAJORITÉ -1 ABSTENTION**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance

Patricia ZEISSLOFF

